L'A2C se joint à l'ACA et à l'ACTRA pour le renouvellement de la NCA

L'A2C s'allie à l'ACA et à l'ACTRA pour assurer la continuité des affaires au Québec

MONTRÉAL (Le 3 juin 2022) — L'Association des agences de communication créative (A2C) se joindra à l'Association canadienne des annonceurs (ACA) et à l'Alliance des artistes canadiens du cinéma, de la télévision et de la radio (ACTRA), le syndicat représentant les artistes professionnels de langue anglaise qui participent à des annonces publicitaires, dans le cadre du renouvellement de la National Commercial Agreement 2022-2023 (la « NCA »). Cette entente permet aux agences québécoises de continuer d'avoir accès aux artistes-interprètes professionnels membres de l'ACTRA.

« Cette entente aidera à assurer la stabilité de la production publicitaire au Québec et à faciliter un travail équitable et t important pour les artistes québécois, en plus d'avoir une voix dans la modernisation de la NCA. » a déclaré Dominique Villeneuve, présidente-directrice générale de l'A2C.

La NCA établit les conditions des artistes-interprètes qui sont vus et/ou entendus dans les annonces publicitaires anglophones et garantit un cachet, des avantages et des cotisations de retraite raisonnables. La NCA a été ratifiée le 2 mai 2022 par le conseil d'administration de l'ACA et le 12 mai 2022 par les membres admissibles de l'ACTRA. L'entente de renouvellement, qui est entrée en vigueur le 1_{er} juin 2022, prévoit une augmentation de 2 % des tarifs et des frais, et procure à toutes les parties une fenêtre d'opportunité pour travailler conjointement à la modernisation et à la simplification de l'entente.

« Nous sommes ravis de travailler avec l'A2C afin que les agences du Québec puissent continuer à travailler avec les meilleurs talents canadiens, affirme Marie Kelly, directrice générale nationale de l'ACTRA. Cela témoigne de la valeur que nos membres apportent à l'industrie et nous applaudissons l'A2C pour son leadership et son engagement à faire progresser notre industrie de la production publicitaire de haute qualité et concurrentielle. »

Des représentants des agences québécoises participeront aux négociations entre l'ACTRA et l'ACA qui auront lieu au cours de la prochaine année afin de moderniser la NCA. Un représentant de l'A2C participera aux discussions à titre de conseiller et de facilitateur pour les représentants du Québec. Cette entente s'appliquera seulement aux agences du Québec.

« Le partenariat entre l'A2C, l'ACA et l'ACTRA est une étape essentielle alors que nous travaillons à la simplification et à la modernisation de la NCA au cours de la prochaine année, explique Ron Lund, président et chef de la direction de l'ACA. Le renouvellement de la NCA nous permet de continuer à créer des publicités primées et de faire progresser l'industrie canadienne de la publicité. »

À propos de l'ACTRA:

L'ACTRA (Alliance des artistes canadiens du cinéma, de la télévision et de la radio) est le syndicat national des artistes professionnels œuvrant dans les médias enregistrés de langue anglaise au Canada. L'ACTRA représente les intérêts de plus de 28 000 membres à travers le pays — la pierre angulaire de la communauté hautement reconnue des professionnels des arts et de la scène au Canada.

À propos de l'A2C :

L'Association des agences de communication créative (A2C) est la voix unificatrice de plus de 85 agences québécoises de toutes tailles, spécialités et configurations dédiées à la communication créative. Ses membres génèrent plus de 80 % du chiffre d'affaires de l'industrie au Québec et contribuent au succès des entreprises d'ici et d'ailleurs. Pour en savoir plus, consultez le site a2c.quebec.

À propos de l'ACA:

L'Association canadienne des annonceurs (www.ACAweb.ca) est la seule association nationale au Canada ayant pour mission de promouvoir exclusivement les intérêts des clients annonceurs. Elle aide ses membres à maximiser la valeur de leurs investissements dans toutes les formes de communications marketing. Elle propose un éventail de services exclusifs conçus pour répondre aux besoins spécifiques de ses membres, dont des services de consultation individuelle; des programmes de développement des compétences comprenant cours, conférences et webinaires; des publications explorant les meilleures pratiques dans plusieurs domaines et des services de recherche propriétaire. De surcroît, elle défend les intérêts de ses membres auprès des gouvernements et autres organismes de règlementation.

- 30 -

Renseignements:

Amélie Chagnon-Fathé
Conseillère, communication marketing
Association des agences de communication créative (A2C)
514 575-9813 | a.chagnon-fathe@a2c.quebec